

Conseil Municipal du 20 juin 2016

- Compte-rendu -

L'an deux mille seize, le vingt du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 13 juin 2016 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme JACQUET, Maire,

M. Thomas TEYSSIER, Mme Fabienne HOSTENS, M. Bernard GRAND, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR, adjoints,

Mme Valérie CHASSAIGNE, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Karine GARBÉ-LAMROT, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M. Michel JOBERT, M. Éric HOSTEINS, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN (jusqu'à 19h50), M. Jean-Christophe COLOMBO (jusqu'à 19h50), conseillers municipaux.

Absent ayant donné procuration :

Mme Geneviève COIRIER a donné pouvoir à Mme Claire CHAMBOISSIER

Absents :

M. Vincent Brun (à compter de 19h50 – Délibération 2016/30)

M. Jean-Christophe COLOMBO (à compter de 19h50 – Délibération 2016/30)

Secrétaire de séance : Mme Colette BERTRAND

Madame le Maire :

«En mémoire de la tuerie d'Orlando et de l'assassinat de la Députée Jo Cox au Royaume-Uni. 18 mois après les attentats djihadistes de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher à Paris, 7 mois après les tueries du Bataclan et des cafés parisiens, un couple de policiers a été assassiné à coups de couteau par un homme se revendiquant du terrorisme prôné par l'état islamiste. Lundi 13 juin dans la soirée, Jean-Baptiste SALVAING, 42 ans, a été poignardé devant chez lui au retour de son service. Puis, sa compagne, Jessica SCHNEIDER, 36 ans, été égorgée froidement dans sa maison sous les yeux de son petit garçon de 3 ans. Tués parce qu'ils étaient policiers, agents d'une force publique qui s'emploie depuis des mois à défendre les Français contre la sauvagerie d'un terrorisme qui a fait des démocraties en général, comme les États-Unis viennent de le vivre à Orlando, et de la France en particulier, l'une des cibles privilégiées, nous ne devons pas nous habituer ni nous résigner.

Si vous voulez bien vous lever, s'il vous plaît.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Bien, nous allons approuver le procès-verbal du 21 mars 2016. Avez vous des questions ? Oui ? Des remarques plutôt ?

Vincent BRUN :

«Oui, des remarques, Madame. Alors, nous avons une nouvelle fois relevé que vous avez enlevé sciemment des passages entiers du Conseil Municipal, page 6, page 8, page 21 et page 35. À chaque fois, il manque des échanges. Nous avons demandé les enregistrements par oral, et ce dès le dernier Conseil, par mail à votre nouveau Directeur de cabinet quelques jours plus tard. La réponse fut la suivante «*La bande est partie pour être tapée* ».

À la réception de ce document, que vous nous présentez ce soir, nous avons redemandé la bande audio, nous n'avons reçu à ce jour aucun message en retour.

Madame, les Directeurs de cabinet changent, mais les méthodes restent les mêmes. Monsieur TIHY indiquait, il y a quelques semaines encore, que sous couvert d'un humanisme douteux, mensonges et manipulations sont monnaie courante. Un de vos collaborateurs indiquait même dans Sud-Ouest qu'il est compliqué de travailler avec vous. Nous le constatons chaque jour. Monsieur Jean-Côme TIHY a préféré travailler en Irak plutôt que de travailler avec vous. Tout est dit. »

Madame le Maire :

«Bien. Alors, écoutez, la séance est ouverte. Est-ce que vous avez des commentaires sur le compte-rendu ? Non ?

Qui est d'avis d'approuver ? Qu'est-ce que vous faites ?

Je ne reviendrai pas sur les 27 démissions de l'opposition et sur la déliquescence du Parti Socialiste à Artigues. Voilà, Monsieur le Responsable du Parti Socialiste artiguais.

Maintenant, je souhaite revenir sur le repas des aînés en communication.

Nous nommons la Secrétaire de séance qui sera Madame Colette BERTRAND ce soir. Et une absence, Madame COIRIER, qui a donné procuration à Claire CHAMBOISSIER.

Quelques mots donc sur le repas des aînés, qui a été un vrai succès le 3 juin dernier, puisqu'il y avait près de 300 convives. Et nous rappelons que les aînés, les seniors, pour nous, c'est un âge important puisque nous plaçons dans notre politique la citoyenneté et l'humain au cœur de notre action, nous voulons aussi que la maturité, l'expérience des anciens enrichissent notre action inter générationnelle. Donc, mon adjointe au CCAS et Vice-Présidente n'est pas là, mais ce soir je voulais lui faire un petit coucou et la remercier au nom de la majorité municipale.

Nous allons commencer par les délibérations. »

Délibération n° 2016 / 25 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2015

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagnés des états de développement, et des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

VU les articles L. 2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Finances - Commande publique -Personnel » en date du 15 juin 2016.

Fabienne HOSTENS :

«Le trésorier payeur a établi le Compte de gestion. Ce compte est le pendant du Compte administratif présenté par le Maire. Il établit entre autres le bilan qui valorise le patrimoine de la collectivité. À titre indicatif, ce patrimoine s'élève à 36 665 254,80 euros à fin décembre 2015. Le Compte de gestion est constitué du bilan, du compte de résultat, d'une balance des comptes, de l'état de réalisation des investissements et également de l'état de consommation des crédits sur la section de fonctionnement.

Il s'agit donc de constater ici l'arrêt des comptes de la collectivité par le trésorier. »

Madame le Maire :

«Vous avez des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Oui, Madame le Maire. Nous pouvons déjà noter que vous avez un déficit pour 2015 de 1 188 000 euros. »

Madame le Maire :

«C'est bien. La remarque est pertinente. »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Elle est très pertinente. Qu'est-ce qui vous fait sourire, Madame ? »

Madame le Maire :

«Non, mais là, franchement. » :

Vincent BRUN :

«Non, qu'est-ce qui vous fait sourire ? Le trésorier payeur indique déficit de l'exercice : 1 188 000 euros. Dites-nous ce qui vous fait sourire. »

Madame le Maire :

«On le verra avec le Compte administratif. »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Très bien, Madame. »

Madame le Maire :

«C'est un arrêt de compte, à un moment donné.

Qu'est-ce que vous faites ? Vous votez ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous allons voter pour puisque ça reflète que le travail du trésorier-payeur et pas votre budget et vos dépenses. Donc, nous allons voter pour. »

Madame le Maire :

« Donc, à l'unanimité. Le payeur vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le Compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2016 / 26 - Approbation du Compte Administratif 2015

Fabienne HOSTENS :

« Au préalable, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal propose d'élire Monsieur Jean-Yves GUILLOT, au bénéfice de l'âge, afin d'assurer la présidence de l'assemblée pour cette délibération puisque le Maire ne participe pas au vote. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette proposition ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Fabienne HOSTENS :

« Le Compte administratif 2015 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Ce document comptable établi par la collectivité est en concordance avec le Compte de gestion établi par le trésorier payeur.

Concernant la section de fonctionnement. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général pour un montant de 1 894 643,82 euros. On y trouve tous les contrats de prestations de service, des consommations de fluides, les fournitures, les frais d'entretien, les charges de personnel pour 3 995 489,48 euros, les atténuations de produits pour 42 078 euros, ce montant qui correspond à la participation de la commune dans le cadre du fonds de péréquation intercommunale et communale, des autres charges de gestion courantes pour 785 502,47 euros. Cette section regroupe toutes les subventions aux associations, subventions CCAS, indemnités des élus.

Les charges financières d'un montant de 46 321 052 euros qui concernent le remboursement des intérêts sur emprunt. Les charges exceptionnelles d'un montant de 13 404,48 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 6 777 439,77 euros, auxquelles on ajoute les opérations d'ordre de transfert entre sections, c'est essentiellement les dotations aux amortissements pour un montant de 446 937,26 euros, soit un total de dépenses de fonctionnement de 7 224 377,03 euros.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'atténuations de charges pour 3 337,91 euros. Des produits, des services du domaine et des ventes diverses pour un montant de 401 178,83 euros. Ce sont en fait toutes les redevances à caractère culturel, social et périscolaire. Les impôts et les taxes pour un montant de 6 197 875 euros. Dotations et subventions pour un montant de 1 392 447,79 euros. Les autres produits de gestion courante pour 4 897,22 euros. Les produits financiers, produits exceptionnels pour 4 313,95 euros. Soit un total de recettes réelles de fonctionnement de 8 004 050,70 euros. Des opérations d'ordre de transfert pour un montant de 3 854 euros. Un total de recettes de fonctionnement de 8 007 904,70 euros.

Quelques commentaires à propos de la section de fonctionnement. On observe cette année des recettes de fonctionnement plus importantes que l'année précédente, puisque la collectivité a perçu plus de 8 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement, un niveau encore jamais atteint. Cette augmentation importante, malgré les dotations de l'État qui s'élèvent à -142 963 euros, est due notamment à une augmentation de la population, mais qui engendre en même temps des dépenses ; et ce malgré la non-augmentation des taux communaux. C'est également dû à une fiscalité indirecte, c'est-à-dire que ce sont les droits de mutation, ces droits de mutation ont été très importants pour l'année 2015. On a perçu 357 736 euros contre 148 362,10 euros en 2014. Ces droits sont perçus lors de la vente de biens privés notamment. Alors, il faut faire bien sûr attention parce que ces recettes sont fluctuantes.

La section de fonctionnement est aujourd'hui très excédentaire, +1 288 022,21 euros, et permet d'assurer un autofinancement important au profit de la section d'investissement. Il est cependant important aujourd'hui de conserver un niveau d'épargne brute élevé afin de permettre à la collectivité de pouvoir réagir en cas de problématiques financières, qu'elles soient locales ou nationales, comme par exemple la revalorisation des grilles indiciaires, la revalorisation du point d'indice, puisque ça a été le cas dernièrement, et diverses réformes.

Ainsi, considérant le très faible endettement de la collectivité, elle est aujourd'hui en capacité d'emprunter afin de financer des équipements structurants sans recourir à sa capacité d'autofinancement en totalité. Cette mesure, c'est-à-dire l'autofinancement a d'ailleurs été utilisée en 2015 pour financer de nombreux équipements, notamment l'école maternelle et la première partie de la Plaine des sports.

Nous avons une capacité de désendettement, puisque nous l'avons calculée, aujourd'hui elle est d'une année. Donc, l'analyse de notre capacité de désendettement démontre que la collectivité reste extrêmement peu endettée par rapport aux autres communes de la même strate.

Concernant la section d'investissement, si on observe une stabilisation des dépenses d'investissement entre 2013 et 2014, on remarque une nette augmentation de celles-ci en 2015, +1 287 474,66 euros entre 2014 et 2015. Cette augmentation s'explique facilement avec une très importante réalisation des dépenses au titre de l'école maternelle. En effet, si l'on compare ces dépenses d'investissement avec les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées qui sont pratiquement tous consacrées à la construction de l'école, on observe un très nette baisse de ceux-ci, c'est-à-dire les restes à réaliser, entre 2014 et 2015 : -1 381 938,61 euros. Aussi, cela démontre que la collectivité augmente le montant de ses investissements nouveaux par rapport à 2014, une augmentation de 344 334,14 euros hors restes à réaliser.

Les recettes d'investissement. On observe une nette diminution des recettes d'investissement sur l'exercice 2015, -1 051 922,55 euros par rapport à 2014. Ceci s'explique par trois facteurs, une baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé suite à l'affectation du résultat, 1 836 836,95 euros sur 2013-2014 et 650 437,93 euros pour 2014-2015.

La non-réalisation des prévisions en matière de FCTVA. En effet, le FCTVA 2014 n'a pas été perçu en 2015 et le sera en 2016. La collectivité aurait dû percevoir à ce titre 278 489,37 euros. Et l'inscription «restes à réaliser » de recettes pour lesquels nous avons reçu les notifications. Ce sont des subventions pour les équipements structurants.

On retrouve un résultat de clôture en investissement de -559 032,38 euros, qui est lié notamment à la réalisation de nombreux investissements et aux motifs que j'ai évoqués.

Ce résultat de clôture entraîne par voie de conséquence une baisse des résultats cumulés qui restent cependant à un niveau relativement important. Ce résultat de clôture, donc en investissement, est largement compensé par un résultat de clôture largement positif en section de fonctionnement.

Madame le Maire :

«Des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Oui, Madame. Sur la section de fonctionnement, sur la ligne 6042, «Achats prestations de services », nous voyons une augmentation de 15 %. Quelles sont les prestations qui sont prévues ? »

Fabienne HOSTENS :

«Sur le compte 6042, ce sont toutes les prestations qui sont refacturées, c'est-à-dire toutes les manifestations culturelles, les sorties Espace jeunes, les spectacles pour enfants ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Sur la ligne suivante, 60611 et 60612, sur «Eau, assainissement et énergie électricité », on voit une nette augmentation de 32 % sur l'énergie électricité. »

Fabienne HOSTENS :

«Concernant les consommations d'eau, sur l'année 2015, en effet, des fuites d'eau ont été constatées, des réparations ont été entreprises et du coup on a constitué un dossier pour obtenir des remises gracieuses. Ces dossiers sont en cours de traitement et nous recevrons, dans le courant de l'année 2016, des avoirs sur les prochaines factures. »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Et sur l'énergie, l'électricité, les 25 % en plus ? »

Fabienne HOSTENS :

«D'une part, c'est lié à l'augmentation du prix du Kw/h parce qu'en 2010 il était à 103,36 euros et en 2015 il est passé à 149,66 euros. Donc, une augmentation de 50 % sur le prix du Kw/h. D'autre part, il y a eu une augmentation du nombre de compteurs, il y a des nouvelles installations et une rétrocession de l'éclairage de lotissements. Alors, rétrocession notamment sous la RN89 en 2014 et on a installé un compteur pour l'éclairage Avenue de l'Église Romane au nouveau rond-point. Et il y a eu également une rétrocession au niveau du lotissement Hameau des Glycines ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Sur l'alimentation 60623, j'ai quelques questions. Je ne comprends pas tous les chiffres puisque vous avez ouvert un crédit de 218 245 € et vous avez annulé 71 904 € ».

Fabienne HOSTENS :

«Mais oui, parce qu'on ne fait plus manger les enfants ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«C'est la réponse que vous avez ? C'est ça que vous avez comme réponse ? »

Fabienne HOSTENS :

«Bon, alors, donc, nous avons un certain nombre de factures du fournisseur API qui n'ont pu être payées en 2015 et qui le seront en 2016. C'est la raison pour laquelle, si vous avez consulté le BS, nous avons ajouté 60 000 euros sur cette ligne-là au BS ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Comment ça se fait que les factures n'ont pas pu être payées en 2015 ? »

Fabienne HOSTENS :

«Parce que c'est suite à la constitution du marché des fournitures de denrées alimentaires ».

Madame le Maire :

«Bien entendu, je rassure tout le monde. Les enfants mangent bien à la cantine ».

Vincent BRUN :

«Oui, c'était de l'humour ».

Madame le Maire :

«C'était de l'humour, je le précise. Il ne faut pas que ça se retrouve sur Facebook quand même, sur les réseaux sociaux, on ne sait jamais ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Ligne 60631, sur les fournitures d'entretien ?».

Fabienne HOSTENS :

«Nous avons reconstitué des stocks. C'est tout ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«33 % d'augmentation pour faire des stocks. Ils étaient vides, les stocks ».

Fabienne HOSTENS :

«Oui, ce sont des produits d'entretien. C'est aussi lié à l'augmentation... les, voilà ».

Madame le Maire :

«Ça fait combien de plus ou de moins en sommes ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

«33 % ».

Fabienne HOSTENS :

«C'est passé de 16 000 à 22 000 euros. Ça fait 6 000 euros ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«On est passé de 12 500 € à 22 900 €».

Fabienne HOSTENS :

«On est passé de 16 218 € en 2014 à 22 936 € en 2015 ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«On n'a pas les mêmes chiffres, c'est dommage ».

Fabienne HOSTENS :

«Désolée, mais moi je les ai, les chiffres ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Ligne 616, sur les primes d'assurance. Une petite explication sur les 35 650 euros d'annulés. »

Fabienne HOSTENS :

«Il nous manque une partie de l'assurance, c'est les dommages aux biens. Ça va être régularisé sur 2016. »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Ligne 6226, les honoraires qui passent de 33 000 € à 70 949 €. Ça fait 115 % d'augmentation ».

Fabienne HOSTENS :

«C'est les honoraires de la psychologue, les honoraires de consultations des habitants, la psychomotricienne, les analyses bactériologiques, l'intervenante en musique ».

Madame le Maire :

«Enfin, vous êtes en train de sortir des chiffres, 115 %... C'est comme quand vous dites que le portage à domicile a augmenté de 40 ou 50 %. On parle là de 40 centimes. Excusez-moi, mais il faut aussi comparer ce qui est comparable. Nous avons augmenté les prestations. Nous avons augmenté la qualité des TAP, tout le monde le reconnaît. Donc, automatiquement, dans les intervenants que nous payons, nous augmentons aussi. Vous dites 115 %, mais il faut voir la prestation de services qu'on rend aux Artiguais. C'est ça qui est le plus important par rapport aux chiffres. »

Vincent BRUN :

«Mais c'est exactement ce que nous faisons. Nous posons des questions, vous vous expliquez et puis c'est tout. C'est le principe d'un conseil municipal ».

Fabienne HOSTENS :

«Pardon. Je veux quand même revenir sur les fournitures d'entretien. Les 12 500 €, c'était 12 500 € au niveau du budget prévisionnel. Ce n'était pas par rapport au réalisé. Le réalisé, c'était bien le montant que je vous ai indiqué, réalisé en 2014 ».

Jean-Christophe COLOMBO :

«Après, sur la ligne 6262, frais de télécommunication. La ligne que vous nous avez dit que vous alliez maîtriser et diminuer drastiquement, qui est passée de 22 000 € à 27 256 € ».

Fabienne HOSTENS :

«Non, pas du tout. Les factures de télécommunication, sur le CA 2014, sur le réalisé 2014 s'élevaient à 45 531,17 euros et cette année elles s'élèvent à 27 256,98 euros, soit une baisse environ de 18 000 euros entre 2014 et 2015. Il faut comparer ce qui est comparable ».

Vincent BRUN :

«Ligne 6284, redevances pour services rendus, on passe de 18 900 à zéro. C'est quel service qu'on n'a pas rendu ? »

Fabienne HOSTENS :

«Il y a eu un transfert de la ligne du 6284 vers le 6281. Ce sont les cotisations ».

Vincent BRUN :

«Alors, ensuite, page 14, si vous voulez bien. On voit taxes foncières et taxes d'habitation beaucoup plus élevées que ce que vous aviez imaginé. Et les droits de mutation aussi beaucoup plus élevés, on passe de 150 000 € à 357 000 € ».

Fabienne HOSTENS :

«Je vous ai apporté la réponse tout à l'heure dans mon commentaire ».

Vincent BRUN :

«Non, vous m'avez dit que ça avait augmenté parce qu'il y a plus de ventes. Mais enfin, on est quand même à plus du double. Est-ce que c'est un mauvais calcul, une mauvaise imagination ? »

Madame le Maire :

«Alors, simplement, il y a eu des livraisons et des ventes, dans les résidences en cours ».

Vincent BRUN :

«Enfin, les maisons, ça ne se construit pas en deux mois ».

Madame le Maire :

«Excusez-moi. Vous me laissez parler jusqu'à la fin. Il y a eu des constructions quand nous sommes arrivés, qui sont en cours ; il y a eu Flora De Mirahl, il y a eu Le Domaine Les Cascades, ce sont les deux qui me viennent à l'esprit, mais il y en a eu d'autres. Ce qui fait qu'il y a eu des ventes aux particuliers, il y a eu des gens qui sont devenus propriétaires dans ces résidences-là, donc ça fait des droits de mutation. Il y a des maisons aussi qui se vendent de particulier à particulier. C'est aussi ça les droits de mutation. Quand vous avez 300 ventes dans l'année, ça donne ceci. Simplement, ce n'est pas une recette calculable. Elle bouge, elle est fluctuante puisqu'on ne sait pas combien, d'une année à une autre, il y aura de ventes de maisons, vente d'appartements, etc. »

Vincent BRUN :

«Du simple au double. À plus du double...S'il y a des livraisons, vous le savez. Forcément, une maison, je vous le redis, ça ne se construit pas en 5 minutes, il faut un permis. Vous savez à peu près quand est-ce que ... 9 mois après ça arrive. ».

Madame le Maire :

«Quand on construit un immeuble, nous ne savons pas du tout combien le promoteur vend d'appartements ou vend de maisons. Non, je suis désolée ».

Fabienne HOSTENS :

«Et combien de maisons seront vendues sur le territoire non plus. »

Madame le Maire :

«Il n'y a pas une boule de cristal qui va me dire «Tiens, cette année il va y avoir 300 maisons qui vont se vendre, ou d'appartements ». Ça, je ne peux pas le savoir puisque des ventes se font peut-être rapidement et d'autres qui sont beaucoup plus longues. »

Vincent BRUN :

«Alors, page 16, à la ligne «Crédits annulés », vous avez annulé sur toute l'année 572 000 euros ».

Fabienne HOSTENS :

«Pardon ? »

Vincent BRUN :

«Alors, page 16, «Crédits annulés ». Le total sur les dépenses d'équipements, vous avez annulé 572 000 euros de dépenses d'équipement pour l'année. Ce sont des crédits annulés. Est-ce que vous pouvez nous dire lesquels et pour quelles raisons ? Merci Madame. 572, 207, 55. »

Fabienne HOSTENS :

«Attendez. Parce que les 572 000 euros, c'est au niveau des dépenses réelles, c'est ça ? Après, ce sont des engagements qui avaient été pris pour la Halte-Garderie et qu'on réinvestit plus tard. »

Madame le Maire :

«Le projet de Halte-Garderie n'a pas été réalisé en 2015, il le sera en 2016. Donc, on a annulé les crédits pour les réinscrire cette année. »

Vincent BRUN :

«Donc, en majorité c'est la Halte-Garderie ? »

Madame le Maire :

«Oui. »

Vincent BRUN :

«Page 17, Madame. «Subventions d'investissement », vous aviez mis 810 000 euros en subventions d'investissement et vous en annulez 267 000. Est-ce que ce n'est pas simplement le fait que vous ayez gonflé vos subventions ? »

Fabienne HOSTENS :

«Non, pas du tout, surtout qu'il y a des subventions qui seront versées en 2016, des dossiers qu'on constitue et donc on fait un suivi des subventions. Il y a des subventions qui ont été titrées, d'autres qui sont en restes à réaliser ».

Vincent BRUN :

«Ça fait quand même un quart de la somme qui a été annulé. Un quart de vos prévisions a été annulé. »

Fabienne HOSTENS :

«Non, c'est reporté en 2016 ».

Vincent BRUN :

«Ah non, crédit annulé, Madame. Même chose pour la FC TVA. Vous aviez prévu 594 000, à peu près 600 000 euros et vous en annulez la moitié. La taxe locale d'équipement, 50 000, vous les annulez. »

Fabienne HOSTENS :

«Non, mais on n'annule rien du tout. Le FCTVA 2014 sera payé en 2016. »

Madame le Maire :

«C'est l'État qui paye le FCTVA. »

Fabienne HOSTENS :

«Et la TLE sera aussi versée en 2016. On n'annule rien du tout. »

Madame le Maire :

«Le gouvernement non seulement baisse les dotations d'État, mais met du temps aussi à nous rembourser ce qu'il nous doit. »

Vincent BRUN :

«Ce gouvernement ! »

Madame le Maire :

«Que vous soutenez. »

Vincent BRUN :

«Ah oui, mais fortement, Madame. Mais enfin, ce n'est pas le lieu. Si on fait le total, sur le total des recettes réelles, vous aviez ouvert 2 140 000 de crédits, vous en annulez un quart. On considère donc que c'est une mauvaise estimation. »

Monsieur TEYSSIER :

«Monsieur BRUN, je trouve ça quand même particulièrement bien de votre part parce que nous avons hérité d'une école maternelle qui valait 2 millions d'euros, et il n'y avait pas une seule demande de subventions, même pas 30 000 euros. Donc là, je trouve quand même insensé de votre part de nous reprocher de faire des demandes de subventions. Que le Gouvernement que vous soutenez ne nous les donne pas en temps et en heure, on n'y est pour rien, je suis parfaitement désolé. Mais je trouve quand même particulièrement énormissime de votre part de nous reprocher des demandes de subventions alors que vous avez fait un projet qui vaut quasiment 3 millions d'euros sans même demander 1 % de subventions, même pas 1 %. »

Vincent BRUN :

«Est-ce que vous m'avez entendu reprocher les subventions ? Je dis que vous les gonflez, ce n'est pas la même chose. »

Monsieur TEYSSIER :

«Non. On vous explique qu'elles sont reportées. Ce n'est pas la même chose. »

Vincent BRUN :

«Ça, c'est vous qui le dites, moi je vous dis que vous les gonflez et que vos recettes ne sont pas à la hauteur de ce que vous aviez imaginé. »

Madame le Maire :

«Avant de quitter la séance... ».

Vincent BRUN :

«Une dernière chose. Page 112. »

Madame le Maire :

«Ça ne vous dérange pas de me couper la parole ? Monsieur BRUN ? J'étais en train de parler. Est-ce que vous pourriez me demander la parole, s'il vous plaît ? »

Vincent BRUN :

«Pas de problème, Madame. Ça va dans les deux sens. »

Madame le Maire :

«Dernière question. »

Vincent BRUN :

«Alors, page 112. Le personnel. C'est comme le reste, on n'y comprend rien. Vous allez voir que vous non plus vous n'allez rien y comprendre. Page 112, vous n'avez pas de DGS, vous n'avez que 77 agents municipaux alors que dans le BS vous en déclarez 117. »

Fabienne HOSTENS :

«Alors, Monsieur BRUN, lors du dernier Conseil Municipal, du moins de l'avant-dernier, qui datait du 14 décembre 2015, je pense avoir développé largement cette question, concernant notamment la répartition des agents par catégorie, la répartition des agents par pôle, les charges de personnel, comment elles étaient calculées, titulaires, non titulaires. Donc, je vous demanderai de vous reporter au compte-rendu de ce conseil municipal. »

Vincent BRUN :

«Et quel est le rapport avec ce que je viens de vous poser comme question ? Le total n'est pas bon. »

Madame le Maire :

«Il y a les fonctionnaires titulaires et sur un autre page vous avez les contractuels, c'est-à-dire ceux qui sont sous contrat. »

Vincent BRUN :

«Expliquez-nous, à quelle page vous voyez tout ça ? »

Madame le Maire :

«Bien. Je ne vais pas chercher la page. »

Jean-Christophe COLOMBO :

«Le Directeur de Cabinet, vous le mettez où ? Expliquez-nous, on les cherche. »

Madame le Maire :

«C'est un contractuel. Ce n'est pas un fonctionnaire. Nous parlons de fonctionnaires là. Il y a 77 fonctionnaires. »

Vincent BRUN :

«On reviendra sur le BS et sur le BS il est fonctionnaire. »

Madame le Maire :

«On reparlera du BS tout à l'heure. »

Vincent BRUN :

«Il n'y a pas de problème, Madame ».

Madame le Maire :

«Merci. Donc, avant de quitter la séance, quand vous allez procéder au vote, je voudrais tout d'abord remercier le personnel municipal, la Directrice Générale des Services et le Directeur administratif financier, les comptables de la commune, l'Adjointe, parce que je crois que l'Adjointe on peut lui tirer notre chapeau pour le travail qui a été fait en collaboration avec les services, et surtout les services qui ont exécuté le budget 2015, donc les investissements au taux de 77 % de réalisation.

Maintenant, il convient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence. 2015 fut une année de transition puisque les restes à réaliser de la précédente mandature sont enfin soldés, l'école maternelle a été ouverte en septembre dernier. On constate une nette augmentation des dépenses d'investissement et des équipements réalisés à l'initiative de notre équipe, restaurant scolaire, la Plaine des sports, etc., le beach tennis. Nous commençons à voir les effets d'un budget planifié qui se projette. Nous avons été élus pour agir et pour servir. Nous passons d'une gestion de constat, de rente, à une gestion de projets planifiés. Comparons donc ce qui est comparable, Messieurs. Nous faisons passer la collectivité dans un mode de fonctionnement qui correspond à sa strate

d'habitants et qui tient compte de l'augmentation de sa population. Sur ce, je laisse la présidence et le vote à Jean-Yves GUILLOT. »

Afin de procéder à la présentation du Compte Administratif 2015, M. GUILLOT est élu président de séance.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| SECTIONS | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Prévisions budgétaires totales | 5 217 609.88 € | 8 347 287.91 € | 13 564 897.79 € |
| Mandats émis | 3 724 798.02 € | 7 224 377.03 € | 10 949 175.05 € |
| Titres émis | 1 752 768.05 € | 8 007 904.70 € | 9 760 672.75 € |
| Résultat de l'exercice | -1 972 029.97 € | 783 27.67 € | -1 188 502.30 € |
| Résultats reportés | 1 412 997.59 € | 504 494.84 € | 1 917 492.43 € |
| Totaux cumulés | -559 032.38 € | 1 288 022.51 € | 728 990.13 € |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête et approuve les résultats définitifs du Compte administratif 2015 tels que résumés ci-dessus.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 15 juin 2016 ;

Jean-Yves GUILLOT :

« Nous allons maintenant passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci. »

Vincent BRUN :

«Vous pouvez nous dire le résultat, Monsieur GUILLOT, s'il vous plaît ? »

Jean-Yves GUILLOT :

«19 pour et 2 contre. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adoption du Compte administratif 2015.

Adopté à 19 voix pour et 2 contre.

Jean-Yves GUILLOT :

«Madame le Maire va maintenant reprendre sa place pour la délibération suivante. »

Madame le Maire :

«19 pour et 2 contre. Mes collègues, merci beaucoup. Et puis merci à toi Fabienne pour la présentation de très grande qualité et on voit bien que tu maîtrises ta délégation. »

Délibération n° 2016 / 27 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2015

Fabienne HOSTENS :

«Alors, quelques commentaires. Cette année, les restes à réaliser, c'est-à-dire comme je vous le précisais tout à l'heure, les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 754 996,91 euros, soit 1 381 938,61 euros de moins qu'en 2014 et 2 207 656,39 de moins qu'en 2013. À ces restes à réaliser de dépenses se soustraient des restes à réaliser de recettes d'un montant de 349 330,99 euros. Le besoin réel de financement s'élève cette année à 964 698,30 euros, soit 314 260,37 euros de plus qu'en 2014. Pour couvrir ce besoin réel de financement, nous utilisons le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 288 022,51 euros une fois le besoin réel de financement couvert et les crédits correspondants affectés au compte 1 068 Excédent de fonctionnement capitalisé, nous obtenons un delta de 323 324,21 euros qu'il convient d'affecter à la section de fonctionnement.

Vous avez la transcription budgétaire de l'affectation du résultat. »

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de l'exercice Excédent :..... | 783 527,67 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur Excédent :..... | 504 494,84 € |
| Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent :..... | 1 288 022,50 € |

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice Déficit :..... | 1 972 029,97 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur Excédent :..... | 1 412 997,59 € |
| Résultat comptable cumulé Déficit : | 559 032,38 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | 754 996,91 € |

Recettes d'investissement restant à réaliser :..... 349 330,99 €
Solde des restes à réaliser 405 665,92 €

Besoin réel de financement (B) 964 698,30 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1) 1 288 022,50 €

En couverture du besoin réel de financement à la section (B) **964 698,30 €**
En report à la section de fonctionnement 323 324,21 €

Transcription Budgétaire de l'affectation du résultat :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------|---|
| DÉPENSES | RECETTES | DÉPENSES | RECETTES |
| D002 : Déficit reporté | R002 : Excédent reporté | D001 : Solde d'exécution N-1 | R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : |
| | 323 324,21 € | 559 032,38 € | 964 698,30 € |

Madame le Maire :

«Vous avez des questions ? »

Vincent BRUN :

«Vous pouvez nous donner le résultat de l'année dernière, s'il vous plaît ? »

Fabienne HOSTENS :

«Le résultat reporté ? »

Vincent BRUN :

«Oui. »

Fabienne HOSTENS :

«Le résultat reporté de 2014 sur la section de fonctionnement était de 504 494,84 euros. »

Madame le Maire :

«Là, il est de 1,2 million.

On va passer au vote. Qui vote contre ? 2 contre. Qui est d'avis d'approuver ? Qui s'abstient ? Aucune abstention. Merci beaucoup ».

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Finances - Commande publique - Personnel » en date du 15 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'affectation du résultat tel que précisée ci-dessus.

Adopté à 20 voix pour et 2 contre.

Madame le Maire :

«Maintenant, moi je vais faire un petit commentaire par rapport à ces affectations de résultat, le budget et le Compte administratif.

Contrairement à ce qui a pu être dit, redit et répété, la commune, avec son année de désendettement, est bien loin de déposer son bilan, est bien loin d'être sous la tutelle du Préfet. Qu'est-ce qu'on n'entend pas sur cette place du centre-bourg. Mon Dieu ! Les courants d'air, les rumeurs, les potins, je crois qu'à un moment donné, il faut aussi que chacun soit responsable de ce qu'il colporte. Et la réalité est là. Nous avons un fonds de roulement à près d'un million d'euros. Si on avait touché au FCTVA, déjà on dépassait un million d'euros sans augmentation d'impôts. Et je pense que, quand même, il est juste de donner quittus à l'administration et à mon adjointe sur la gestion municipale et des finances publiques. »

Délibération n° 2016 / 28 - Vote du Budget supplémentaire 2016

Fabienne HOSTENS :

«Ce budget supplémentaire est un budget d'ajustement du budget primitif construit à partir des notifications reçues, notamment pour les recettes, mais également à partir des constats d'exécution de 2015, voire même de 2016.

Sur la section de fonctionnement, concernant les dépenses, on observe au BS une augmentation totale des dépenses de gestion des services atteignant 412 677,26 euros. L'augmentation constatée est liée à plusieurs éléments, notamment une inscription en dépenses d'un montant complémentaire au titre de l'attribution de compensation, 79 400 euros. Cette inscription se caractérise comme étant une opération blanche puisque l'on retrouve le même montant en recettes. C'est la restitution du montant perçu. Le montant définitif a été communiqué par Bordeaux Métropole en janvier 2016. Le montant de l'augmentation des dépenses de gestion des services peut être ramené à 333 273,26 euros compte tenu de cette opération.

L'inscription significative de crédits supplémentaires pour les fluides, de l'entretien des bâtiments, des terrains, etc. L'inscription de crédits complémentaires suite à la connaissance définitive du montant de l'externalisation partielle de l'entretien des locaux. La régularisation des primes d'assurance, et notamment le dommage aux biens. La régularisation des factures de restauration scolaires de 2015, ils vont enfin pouvoir manger. Les charges de personnel sont quant à elles stabilisées par rapport aux crédits inscrits au BP 2016 ; ce qui montre que l'on maîtrise ces dépenses et que le budget prévisionnel a été bien construit.

Concernant les recettes, on observe une augmentation totale des recettes atteignant 200 676,91 euros, auxquelles il est nécessaire d'ajouter l'excédent reporté à hauteur de 323 324,21 euros, soit 524 001,12 euros. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la population, comme on vous le disait.

Alors, les produits. Cette année, les produits de fiscalité locale ont été minorés d'environ 2 %, conformément à l'information reçue de la Direction générale des finances publiques. Il ressort, en effet, que les bases communiquées ne sont pas les bases définitives, mais bien des bases prévisionnelles. Les bases définitives seront communiquées en novembre 2016.

L'augmentation des recettes de fonctionnement permet à la collectivité de faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Elle permet aussi de prévenir, avec une

certaine sérénité, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement et la dynamique des charges de personnel.

Pour la section d'investissement, le montant total prévisionnel des dépenses réelles nouvelles pour la section d'investissement atteint 2 648 444,54 euros. Les investissements nouveaux, hors remboursement du capital emprunté et hors participation voirie et réseaux, enregistrent une augmentation de 429 423,50 euros.

Les investissements nouveaux. Un petit rappel. En 2014, 2 176 174 euros. En 2015, 2 528 134,27 euros et en 2016, 2 280 535,50 euros. Cette mise en perspective permet de constater que la collectivité continue d'investir chaque année à un niveau dépassant les 2 millions d'euros. »

Madame le Maire :

«Et tout ça, sans augmenter les impôts. »

Fabienne HOSTENS :

«Concernant les rajouts au BS, notamment pour la section d'investissement, on retrouve la réfection de la toiture de l'école de musique, l'enfouissement des réseaux à la Courrège, le reversement de la participation voirie et réseaux à Bordeaux Métropole et la réalisation de travaux de réfection dans les écoles, et le restaurant scolaire, ainsi que le remplacement de mobilier au sein des écoles.

Le maintien de ce niveau d'investissement chaque année au profit des Artiguais se traduit par une mobilisation des recettes différentes de l'année précédente. Particularité par rapport au BP et BS, la section d'investissement compte 18 000 euros de dépenses imprévues à des fins de précaution et d'équilibre du BS. »

Vincent BRUN :

«C'est le bas de laine que vous nous aviez reproché, non ? Ce n'est pas ça »

Madame le Maire

«18 000 euros, non »

Fabienne HOSTENS :

«Les recettes réelles d'investissement augmentent de 519 275,97 euros par rapport au BP 2016 pour des raisons notamment liées au FCTVA. Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2016, on retrouve 964 698,30 euros au compte 1068, qui sont les excédents de fonctionnement capitalisés pour équilibrer à la fois les restes à réaliser de 2015 qui s'élèvent à 405 665,92 euros, mais aussi le résultat de la section d'investissement qui s'élève à -559 032,18 euros pour l'année 2015.

Concernant l'emprunt. Celui-ci est mobilisé à hauteur de 750 000 euros, soit un complément à porter au BS à hauteur de 105 344,32 euros. Cet emprunt servira à financer des investissements structurants, comme la halte-garderie, la deuxième tranche de la Plaine des sports, des projets qui s'inscrivent en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Cette mobilisation de l'emprunt est notamment permise par la capacité de la collectivité à se désendetter aujourd'hui à un an. »

Madame le Maire :

«L'emprunt était inscrit d'ailleurs au BP 2016 voté en 2015. »

Fabienne HOSTENS :

«Voilà. Des questions ? »

Vincent BRUN :

«Plutôt des remarques. Pour le fonctionnement, nous voyons une augmentation des charges à caractère général de plus de 300 000 euros, dont une grande partie pour des contrats de prestation de services. Pour l'investissement, vous avez décidé dans ce BS une annulation de crédits pour la salle Nelson PAILLOU, une annulation de crédits pour les services techniques, et en contrepartie des dépenses à hauteur de 200 000 euros supplémentaires encore et toujours pour le football, comme vous me l'avez dit, Madame le Maire. »

Madame le Maire :

«Non. »

Vincent BRUN :

«C'est vous qui me l'avez dit, Madame le Maire. »

Madame le Maire :

«Non. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires. »

Vincent BRUN :

«Vous me l'avez dit, Madame. »

Madame le Maire :

«Non. Ce n'était pas des dépenses supplémentaires. Les 200 000 euros correspondent aux vestiaires qui n'ont pas été réalisés en 2015 et qu'on réalise en 2016. C'est la réponse qu'on vous a apportée. »

Vincent BRUN :

«Donc, c'est bien ce que je vous dis. On va finir par avoir un stade olympique. Alors, page 88, Madame, si vous vous en souvenez, il y a deux minutes, vous nous avez expliqué que votre DGS et votre Directeur de cabinet étaient.... C'est 87 ? Pardon. 87, donc, il y a 5 minutes ils étaient non titulaires stagiaires, 5 minutes après ils sont agents titulaires, comme nous l'informions tout à l'heure. C'est sympa pour eux, ils viennent d'être titularisés. C'est bien vous qui l'avez dit ?»

Madame le Maire :

«En fait, excusez-moi, c'est le logiciel, comme on est en BS, et non pas en budget primitif, ce sont des exports du logiciel là-dessus. Voilà. Ça n'a pas été contrôlé et on rectifiera, s'il faut rectifier. Peu importe. »

Vincent BRUN :

«Ça fait 40 d'écart quand même. »

Fabienne HOSTENS :

«Non, mais il n'y a pas 40 d'écart, écoutez... »

Vincent BRUN :

«77 à 117, Madame. »

Fabienne HOSTENS :

«Non, d'un côté c'était les agents titulaires et de l'autre côté les non titulaires. »

Vincent BRUN :

«Madame, vous avez tort. Tout ça pour dire 200 000 euros encore une fois pour le football. Ces chiffres montrent, une nouvelle fois, la volonté de faire plaisir à une équipe et seulement

à une équipe, sans se préoccuper de l'intérêt général. Nous allons bientôt approcher les 2 millions d'euros pour les dépenses du football. »

Madame le Maire :

«Non, du tout. »

Vincent BRUN :

«Pour ces raisons, nous allons voter contre. »

Madame le Maire :

«Eh bien écoutez, il n'y a pas 2 millions d'euros pour le foot. »

Vincent BRUN :

«On était à plus d'1,6 million, vous rajoutez 200 000. »

Madame le Maire :

«Non, je ne rajoute pas 200 000. Ce sont les 200 000 euros qu'on n'a pas utilisés. Les vestiaires ont été construits en 2016. En 2015, ils étaient provisionnés, comme la halte-garderie était provisionnée. On a annulé et ça fait partie des 500 000 euros de tout à l'heure et dedans, il y a les 200 000 euros des vestiaires. C'est tout simplement ça. De toute façon, vous le verrez au Compte administratif 2017.

Bien, allez. Qui est d'avis d'approuver, sachant que l'opposition vote contre ?

Vincent BRUN :

«Vous ne pouvez pas voter à notre place, Madame. Ça n'existe pas. Mais nous votons contre. »

Madame le Maire :

«Vous l'avez dit dans votre message. Je suis désolée, vous avez lu votre message, vous avez dit que vous votiez contre. »

Vincent BRUN :

«Monsieur TEYSSIER, on est dans un conseil municipal, tenez-vous un peu mieux, s'il vous plaît. »

Thomas TEYSSIER :

«Mais je me tiens parfaitement bien. Je vous remercie. Mais par contre, c'est ennuyeux que vous ne vous rappeliez plus que vous venez de dire que vous votiez contre. »

Les éléments constituant le Budget supplémentaire 2016 sont exposés à l'Assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Finances - Commande publique - Personnel » en date du 15 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adoption du Budget supplémentaire 2016.

Adopté à 20 voix pour et 2 contre.

Délibération n° 2016 / 29 - Modification du tableau des effectifs

Fabienne HOSTENS :

« Il s'agit d'une création de postes, d'une modification des postes budgétaires, qui concerne un personnel à temps complet de Catégorie C, c'est une création d'un poste d'Agent de Maîtrise et pour un personnel à temps complet Catégorie B, c'est une transformation de poste d'Assistant socio-éducatif principal en rédacteur principal de 2^{ème} classe, c'est une intégration directe dans la filière administrative conformément au poste que cette personne occupe. »

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs et notamment les postes budgétaires suivants :

CONSIDÉRANT la demande de mutation externe d'un agent de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la demande d'intégration directe dans la filière administrative d'un agent relevant de la filière sociale, mais exerçant des fonctions administratives ;

Personnel à temps complet – Catégorie C

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Personnel à temps complet – Catégorie B

- Transformation d'un poste d'Assistant socio-éducatif principal en rédacteur principal de 2^{ème} classe

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 15 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la modification au tableau des effectifs, du poste énumérés ci-dessus.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Non, pas de question. Nous les avons posées en commission. Nous votons pour. »

Madame le Maire :

« Bien. Alors, qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire :

« J'ai oublié de préciser, tout à l'heure, que les délibérations 30 et 31 sont retirées et passeront au Conseil Municipal du mois de septembre. »

Vincent BRUN :

« Excusez-moi, j'ai une déclaration à faire concernant ces deux délibérations, s'il vous plaît. »

Madame le Maire :

« Allez-y. »

Vincent BRUN :

« Madame, lorsque je vous ai demandé la raison du report des délibérations 30 et 31 en commission, vous m'avez indiqué que l'absence d'un syndicat lors des Comités techniques vous avait obligée à reporter celui-ci et donc être dans l'impossibilité de présenter ces délibérations aujourd'hui. Je vous affirme ici que cela est totalement faux. Pour paraphraser une nouvelle fois Monsieur TIHY, « c'est un mensonge et une manipulation ». En effet, le Comité technique a bien eu lieu, avec le quorum nécessaire. Mais après une altercation avec les agents municipaux faisant suite à votre façon totalement inappropriée de leur parler, ils ont préféré claquer la porte de cette réunion. Les tensions dans cette mairie sont quasi quotidiennes. Après la chasse aux sorcières lors de votre arrivée, ont suivi des pressions de plus en plus fortes envers les agents. Pour preuve, les arrêts malades ont explosé depuis votre arrivée. Nous apprenons qu'un agent vous reproche d'être victime de harcèlement et qu'un autre a porté plainte contre vous après une altercation physique qui lui vaudra 3 jours d'incapacité totale de travail.

Madame le Maire

« Pardon ? »

Vincent BRUN :

Je vous le dis et je l'affirme, nous sommes sous le choc de ces informations. Élus de la majorité, qu'attendez-vous pour dénoncer les faits graves que vous constatez ? Votre silence cautionne cette attitude. En signe de solidarité avec les agents qui viennent la boule au ventre chaque matin, ayant peur de croiser votre colère, Madame, et en soutien avec ceux qui ont le courage de vous faire face, nous quittons la séance sur le champ. Bonne journée Madame. »

Madame le Maire :

« Alors ça, c'est la meilleure de l'année. »

Thomas TEYSSIER :

« C'est quand même énorme parce qu'il me semble que la dernière grève était sous la précédente mandature. »

Madame le Maire :

« C'est ça. Et puis, d'autre part, je voudrais dire une chose. J'aimerais savoir quel est l'agent qui a porté plainte contre moi pour harcèlement parce qu'à ce jour, là franchement, je tombe des nues. Donc, écoutez, nous, on va continuer le Conseil Municipal.

L'opposition quitte la séance.

Je pense que vous digérez très mal, en fait, le fait que nous ayons un bon Compte administratif et de bons comptes financiers. C'est pour ça que vous quittez la séance. Si, c'est tout à fait

ça. À bout d'arguments. Mais par contre, la bande je vais la réécouter parce qu'en fonction des propos diffamatoires qu'il a portés, je me réserve le droit de porter plainte parce qu'à ce jour, il n'y a pas un agent qui a porté plainte contre moi, quel qu'il soit. Ça, c'est trop facile, encore une fois, de colporter des rumeurs. Bref, vous êtes habitués, c'est comme ça que vous voyez l'action de l'opposition. C'est votre façon d'agir et d'être.

Délibération n° 2016 / 30 - Convention de partenariat avec l'association Unis Cité

Madame le Maire :

«L'association Unis-Cité est le dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, bien entendu, de s'investir au service d'une mission d'intérêt général pour une période de 9 mois dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public.

Concernant cette convention de partenariat avec Unis-Cité, qui est vraiment majeure parce qu'en fait on va pouvoir, en inscrivant dans cette association 4 volontaires viendront d'octobre 2016 à juin 2017 pour la création d'un jardin partagé et l'animation aussi d'un jardin partagé et pédagogique. Ce jardin partagé va venir alimenter la Maison des solidarités qu'on va créer à Bétailhe avec le RAM, avec l'épicerie solidaire, avec le CCAS, ce qui va permettre à chacun, les enfants du RAM, par exemple, même de la halte-garderie et de la crèche, mais aussi les personnes qui viennent à l'épicerie solidaire de se retrouver, et les seniors, puisqu'on aura aussi le Pôle seniors à Bétailhe, de se retrouver autour d'une création, puisque ce sera autour de l'alimentation, mais surtout du jardin. C'est toujours dans le lien social et dans la transmission.

Nous devons verser une subvention de 5 000 euros à l'association Unis-Cité. Je crois que c'est un bon partenariat et surtout ça va mobiliser les jeunes dans l'acte citoyen et puis leur apporter des valeurs, ce qui est aussi à l'heure actuelle, dans la période où nous vivons, extrêmement important.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux souhaite s'inscrire dans le programme du service civique volontaire créé par la loi du 10 mars 2010.

Le service civique est un dispositif qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, de s'investir au service d'une mission d'intérêt général pour une période de neuf mois, dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux est engagée dans une politique de développement durable et Agenda 21, et qu'elle s'investit dans un plan de sensibilisation aux questions environnementales auprès de la population.

CONSIDÉRANT l'aménagement du Château Bétailhe en une Maison des Solidarités qui rassemblera le Centre Communal d'Action Social, le Relais Assistantes Maternelles et l'épicerie solidaire.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'Artigues-près-Bordeaux de créer des lieux d'échanges et d'animation.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux souhaite mettre en place un partenariat avec l'antenne Gironde de l'association Unis Cité Aquitaine sur un projet de création, de développement et d'animation d'un jardin partagé et pédagogique.

CONSIDÉRANT que l'association Unis-Cité propose de mobiliser 4 volontaires d'octobre 2016 à juin 2017 pour la création et l'animation d'un jardin partagé et pédagogique.

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 5000 € effectuée par l'association Unis-Cité au titre des indemnités de volontariat ainsi que celle relative aux indemnités de complément de bourse pour un montant de 1 913,76 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 16 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 5000 € à l'association Unis-Cité au titre des indemnités de volontariat, à laquelle viennent s'ajouter des indemnités de complément de bourse pour un montant de 1 913,76 €, soit une participation globale de 6 913,76 €.

AUTORISE Madame Le Maire à signer la Convention de partenariat avec Unis Cité ainsi que tous documents y afférents

DIT que ces sommes seront prélevées sur le compte 6574 - Fonction 25 du budget de l'exercice en cours.

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 31 - Demande de déclaration préalable pour le ravalement de façade des dépendances de la grange Bétailhe - Autorisation

VU l'article R.421-17a du code de l'urbanisme

VU la loi SRU modifiée par la loi «Urbanisme et Habitat », et son décret du 27 mai 2004

VU la loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, et son décret n°2014-253 du 27 février 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-29 et 2122-21,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 arrêtant le budget d'investissement pour l'année 2016,

Dans le cadre de la programmation des travaux sur la commune, la municipalité a décidé de réaliser la rénovation des façades des dépendances de la grange Bétailhe. Les travaux consisteront à rénover les murs du bâtiment pour laisser apparaître le moellon.

Depuis le décret d'application de la loi ALUR, le ravalement des façades n'est plus soumis à déclaration préalable sauf dans le périmètre des Bâtiments de France.

Les dépendances de la grange Bétailhe étant situées à proximité de l'Église Romane inscrite au patrimoine des Bâtiments de France, il est nécessaire que la collectivité dépose un dossier

de demande de déclaration préalable avant travaux auprès du service instructeur et de l'architecte des bâtiments de France.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 16 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer et déposer la demande de déclaration préalable avant travaux relative à la rénovation des façades des dépendances de la Grange Bétailhe.

Madame le Maire :

«Petite précision. Il faut savoir que l'entretien des bâtiments communaux et du patrimoine coûte 900 000 euros par an à la collectivité. Ça, c'est pour information.

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 32 - Dénomination de voie – Lotissement «La Chataigneraie »

Madame le Maire :

«Suite au permis de lotir du lotissement de Peyrou «La Chataigneraie », composé de 5 lots à bâtir, il convient de donner un nom à la voie desservant ces futures habitations. Nous avons décidé de nommer les voies de lotissement «Allée de la Roustide », la Roustide parce que c'est une pratique qui consistait à manger en famille ou entre voisins des châtaignes grillées, qui étaient appelées roustides, en occident rostida et en français rotis. Ça rappelle le lien entre les châtaignes et le lien social puisque les anciens et les plus jeunes mangeaient au bord du feu ces châtaignes, ces marrons grillés.

Suite à l'aménagement du lotissement «La Chataigneraie » avenue du Peyrou, composé de 5 lots de terrains à bâtir, il est nécessaire de définir le nom de la voie desservant ces futures habitations.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dénommer la voie nouvellement créée de ce nouveau lotissement,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 16 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que la voie du lotissement sera dénommée «Allée de la Roustide ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 33 - Participation financière - Récupérateurs d'eaux pluviales

La Commune d'Artigues-près-Bordeaux s'est engagée depuis quelques années dans le soutien et la diffusion des composteurs et récupérateurs d'eaux pluviales auprès des particuliers.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole, par convention avec la ville, distribue gratuitement des composteurs. Il n'y a donc plus lieu de renouveler l'aide financière pour l'achat de ce matériel.

Néanmoins, afin de prolonger l'aide aux pratiques écologiques, il est proposé de maintenir et renouveler une aide aux Artiguais pour les récupérateurs d'eaux pluviales. Cette aide, versée par la commune, restera plafonnée à 60 €.

Ce montant est un maximum après déduction de toute autre aide obtenue par ailleurs par le particulier. Le montant total des aides ne pourra pas dépasser le coût total d'acquisition.

Afin d'enregistrer et d'instruire la demande de l'administré, celui-ci sera tenu de fournir une facture, dont la date devra être postérieure à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, un justificatif de domicile ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

La présente aide à l'acquisition de composteurs et récupérateurs sera applicable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2016.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 16 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de la mise en place de l'aide aux particuliers dans les conditions ci-dessus exposées.

Madame le Maire :

«Bien. Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 34 - Délibération relative aux travaux de génie civil d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur la Rue de la Courrège.

Madame le Maire :

«Ces travaux concernent les travaux d'enfouissement des télécoms de la rue de la Courrège, qui va être complètement réaménagée. Après l'allée du Bois Léger, c'est la rue de la Courrège qui est mise en sécurisation. Nous demandons au SDEEG, pour ce qui est maîtrise d'ouvrage, pour faire les études qui nous coûtent 61 000 euros. C'est ça, je crois. 61 413 euros hors taxes.

VU l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités territoriales relatives aux syndicats à la carte,

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés en date du 18 décembre 2014,

Dans le cadre des travaux de la rue de la Courrège, la ville d'Artigues-près-Bordeaux a décidé d'effectuer les travaux de génie civil d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

A cet effet, la maîtrise d'ouvrage est temporairement déléguée au SDEEG, pour cette opération, tant pour les études que pour le suivi de travaux ; le coût estimé des travaux d'enfouissement des réseaux s'élève à 61 413,05 € HT, les honoraires du Syndicat ont été fixés à un taux de 7% du montant H.T des travaux soit un montant de 4298,91 €.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 16 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde ainsi que tous les documents y afférents.

DIT que les dépenses sont inscrites et seront prélevées sur le Compte 21534 Fonction 816

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délégation de maître d'ouvrage ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 35 - Adhésion de la ville à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

L'association ANDES promeut le développement du sport dans les territoires.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La collectivité d'Artigues-près-Bordeaux souhaite adhérer à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

Communes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Moins de 1 000 habitants : 52 €
- De 1 000 à 4 999 habitants : 104 €
- De 5 000 à 19 999 habitants : 220 €
- De 20 000 à 49 999 habitants : 440 €
- De 50 000 à 99 999 habitants : 880 €
- Plus de 100 000 habitants : 1650 €

CONSIDÉRANT la population légale au 1^{er} janvier 2012, la ville d'Artigues-près-Bordeaux devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 220 €.

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission «Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » du 16 juin 2016.

Madame le Maire :

«Nous proposons Claude DAUVILLIER, l'Adjoint au Sport, pour représenter la commune d'Artigues-près-Bordeaux à ANDES. C'est très important et nous le voyons entre élus quand nous rencontrons les Maires, bien sûr, nous parlons de la gestion de nos communes, on fait des échanges d'expérience, et là je crois qu'au niveau du sport aussi c'est la même chose. On a, pareil, pour le CCAS des structures qui permettent à chacun de se retrouver, d'échanger, et de faire évoluer notre regard sur les infrastructures et la manière dont une commune peut gérer les infrastructures sportives ou les clubs sportifs. C'est important cette adhésion-là.

Qui est d'avis d'approuver ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DIT que la collectivité d'Artigues-près-Bordeaux adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.

DIT que Monsieur Claude DAUVILLIER, représentera la collectivité d'Artigues-près-Bordeaux auprès de cette même association.

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016/ 36 - Politique de régulation des collections de la Médiathèque

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le fonds documentaire de la Médiathèque Gabriela Mistral, il est proposé de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison

seront déposés dans les trois boîtes à livres municipales ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (services municipaux, associations, écoles municipales et autres structures extérieures sur demandes écrites) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire sous forme d'une liste ;

La Médiathèque, sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 16 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE la mise en œuvre de la politique de régulation des collections de la Médiathèque.

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Merci beaucoup. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 37 - Convention entre la commune d'Artigues-près-Bordeaux et la société Le Livre Vert

La société Le Livre Vert propose de mettre à disposition du public des bibliothèques et médiathèques un bac de collecte réceptionnant les livres que les lecteurs ne souhaitent plus conserver à leur domicile.

CONSIDÉRANT la demande croissante de lecteurs souhaitant donner leurs livres dans le souci de prolonger la vie des ouvrages entre d'autres mains,

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la Médiathèque municipale d'accepter ces documents, Il est proposé de mettre à disposition des lecteurs un bac de collecte de la société le Livre Vert au sein de la médiathèque Gabriela Mistral.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 16 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame Le Maire à signer la Convention avec la société Le Livre Vert ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Madame le Maire :

«Bien. Cette association Le Livre Vert a été créé par un ancien professeur d'histoire géo. Elle a pour objectif de donner une deuxième vie, voire une troisième vie, aux livres que l'on garde chez soi dans les cartons bien souvent. Ça nous évite comme ça de les jeter dans la poubelle. Mais ils ont toujours un but humanitaire derrière. C'est aussi quand même important de pouvoir récupérer les livres des particuliers.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Merci. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n°2016/38 - Tarification vente de Boissons spectacle du 27 août 2016

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux va organiser un dîner spectacle le 27 août 2016.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses animations, des consommations payantes seront proposées au public.

Il est proposé que le prix des boissons puisse être fixé selon les modalités suivantes :

- boisson : billets de couleur jaune

Demi-bouteille de vin (37,5 cl) : 6 €

Demi-bouteille de champagne (37,5 cl) : 16 €

Autres boissons sans alcool (jus de fruit) : 2 €

| Date | Spectacle |
|---------------------|------------------------|
| Samedi 27 août 2016 | Pique-Nique en musique |

CONSIDÉRANT que ces recettes se conçoivent comme une participation aux frais engagés pour la soirée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus exposés,

AUTORISE le reversement à la régie municipale « Animations festives ».

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016/ 39 - Tarification spectacle et repas du 27 août 2016

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux va organiser un concert de musique classique accompagné d'un panier-repas le samedi 27 août 2016 de 20 heures à 22 heures.

CONSIDÉRANT que le droit d'entrée fixé comprend l'accès au concert et la remise d'un panier-repas,

Dès lors il est proposé d'établir le prix suivant :

- Tarif plein adulte (entrée spectacle + panier-repas) : 19 euros
- Tarif réduit enfant (entrée spectacle + panier-repas) : 10 euros
- Tarif famille (2 entrées enfants et 2 entrées adultes) : 48 euros

CONSIDÉRANT que les tarifications se conçoivent comme une participation aux frais engagés pour la soirée,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 16 juin 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus exposés,

AUTORISE le reversement des recettes à la régie municipale « Animations festives ».

Thomas TEYSSIER :

« Je tiens à préciser qu'il y aura également des places qui seront réservées pour le CCAS afin que tout le monde puisse profiter de cette soirée culturelle. »

Madame le Maire :

« Qui a eu un vrai succès l'année dernière. Nous la réitérons, cette année, histoire de préparer la rentrée scolaire. »

Qui est d'avis d'approuver cette délibération. Merci bien. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 40 - Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les procédures d'inscription aux services périscolaires doivent être simplifiées,

CONSIDÉRANT que certains de ces services font l'objet d'une préinscription, mais que celle-ci n'est pas toujours utilisée par les familles,

CONSIDÉRANT que cette situation génère des coûts supplémentaires importants pour la collectivité,

CONSIDÉRANT que la commune d'Artigues-près-Bordeaux souhaite facturer au plus juste aux familles les services qu'elles utilisent,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 15 juin 2016,

Il est nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur des accueils périscolaires, de la restauration et du transport scolaire, des Temps d'Accueil Péri-Éducatifs et des accueils de

loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement intérieur qui précisent les règles de fonctionnement des services périscolaires suivants : accueils périscolaires, restauration et transport scolaire, temps d'accueil péri-éducatifs, accueils de loisirs.

PRECISE que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux différents services périscolaires.

PRECISE que les familles concernées devront renvoyer le coupon-réponse, par lequel elles approuvent le contenu du règlement intérieur.

DIT que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.

Madame le Maire :

«Je voudrais ajouter quelque chose par rapport au règlement intérieur. Nous avons de plus en plus sur le primaire des enfants en grande difficulté, avec pas mal de violence. C'est aussi pour rappeler aux parents d'abord que l'école n'est pas... il y a des règles de vie dans les écoles, il y a des règles de vie à la cantine, il y a des règles de vie au restaurant scolaire, et c'était important aussi de pouvoir l'inscrire dans le marbre et le faire signer aux parents et aux enfants pour les primaires.

Qui est d'avis d'approuver ? Merci beaucoup. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 41 - Demande de subvention - Travaux d'aménagement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

La commune d'Artigues-près-Bordeaux a décidé d'installer le Relais Assistantes Maternelles dans des locaux plus adaptés. Ainsi, ces derniers permettront d'accueillir les familles dans de meilleures conditions, d'offrir aux assistantes maternelles et aux enfants une pièce dédiée aux ateliers d'animation.

En outre, l'emplacement choisi permettra également de bénéficier d'espaces extérieurs sécurisés et sécurisants, dans un environnement boisé.

Ce changement de locaux nécessitant des travaux d'aménagement, Madame le Maire propose de solliciter le soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. En effet, celle-ci accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique Petite Enfance et dans la gestion de leur Relais Assistantes Maternelles.

Les dépenses et les recettes liées à ces travaux se répartissent ainsi :

| Libellé dépenses TTC | Montant | Libellé recettes TTC | Montant |
|-----------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Devis par entreprise et matériaux | 11 250.00 € | Subvention demandée à la CAF | 3 375,00 € |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | | Autofinancement du Maître d'ouvrage | 7 875,00 € |
| Total des dépenses TTC | 11 250,00 € | Total des recettes TTC | 11 250,00 € |

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Finances – commande publique – Personnel » en date du 15 juin 2016,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 15 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter financièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour un montant de 3 375,00 €.

Claire CHAMBOISSIER :

«Juste pour préciser où va être mis le RAM. Ce sera dans le local qu'occupait Arty'Sound. Le studio musical et de danse sera installé dans l'actuel local de l'Espace Jeunes. »

Madame le Maire :

«Nous déménageons certains services pour améliorer l'accueil. Il faut dire que là le RAM aura un vrai espace parce que c'est vrai qu'il y a une petite pièce à la crèche actuellement. Là, les assistantes maternelles vont pouvoir se retrouver à plusieurs, faire des jeux, comme je le disais tout à l'heure, le jardin partagé, le CCAS avec les personnes âgées à côté, ça va pouvoir donner du lien à tout cela.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Merci beaucoup. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 42 - Convention de partenariat - Association «Surf insertion »

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes pour l'été 2016, la structure souhaite engager un partenariat avec l'association «Surf insertion ». L'association «Surf insertion » s'engage à favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes de 16 à 25 ans en leur offrant la possibilité de pratiquer des sports de glisse en les conjuguant à des actions d'Eco-citoyenneté – Portes ouvertes sur d'autres horizons. Le surf comme outil d'éducation, d'insertion et de lutte contre les discriminations.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, l'adhésion est de 15 euros pour l'année. Pour les initiations sportives, un forfait de 80 euros sera demandé pour un groupe de 8 jeunes.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » du 15 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association «Surf association » ainsi que tout document y afférent.

Madame le Maire :

«Voilà. Encore un partenariat pour la citoyenneté et les valeurs. Au moins, nous serons certainement sûrs que les jeunes seront beaucoup plus attentifs à l'état de nos plages et de nos océans.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 43 - Convention de partenariat avec le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Dispositif «Sac Ados »

Dans le cadre de sa politique sociale du tourisme notamment avec le Pacte Aquitain pour la Jeunesse, le Conseil Régional met en œuvre depuis 2006 le Dispositif «Sac Ados ». Cette opération s'adresse aux jeunes Aquitains de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France pour les 16/22 ans et à l'étranger pour les 18/25 ans.

Ce dispositif doit favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la mobilité et responsabiliser les jeunes. Il doit également mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées.

L'objet de la présente convention est de définir les engagements des deux parties.

Pour la Commune d'Artigues-près-Bordeaux, la structure partenaire du dispositif est le Point Information Jeunesse qui s'engage à proposer le dispositif aux jeunes Artiguais, à accompagner leur projet dans leur élaboration, à participer aux ateliers de formation et transmettre un bilan des projets et du dispositif.

Le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes s'engage à proposer un partenariat aux structures, à définir les objectifs et critères du dispositif, à le mettre gratuitement à disposition des structures, à favoriser la mise en réseau des acteurs. Il contrôlera le respect des engagements et validera les projets des jeunes.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » du 15 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat et tout document y afférent.

Madame le Maire :

«Et puis avec cette convention, les jeunes ça les aide à devenir un petit peu plus autonomes.

Qui est d'avis d'approuver ? Merci beaucoup. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 44 - Participation financière des familles aux séjours été 2016

La commune d'Artigues-près-Bordeaux organise quatre séjours (sous tentes) durant les vacances d'été 2016. Ils se dérouleront, comme l'année précédente au camping la Forêt à Parentis en Born dans les Landes.

- Du 6 au 12 juillet : 14 / 17 ans – 14 places
- Du 12 au 15 juillet : 6 / 8 ans – 14 places
- Du 15 au 20 juillet : 9/ 10 ans – 14 places
- Du 22 au 28 juillet : 11 / 13 ans – 14 places

Un mini camp pour les enfants de 5 ans est proposé du 20 au 22 juillet aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs maternel.

Pour chaque séjour, les équipes d'encadrement sont constituées d'un directeur et deux animateurs recrutés par la commune.

Participation financière des familles pour les séjours

Considérant la délibération n° 2016/ 15 du conseil municipal du 21 mars 2016, fixant le mode de calcul de la participation financière des familles pour les séjours selon les tranches de revenus des familles, il est proposé ce tableau des tarifs :

| Tranches | Séjour 6/8 ans 4 jours | Séjour 9/10 ans 6 jours | Séjour 11/13 ans 6 jours | Séjour 11/13 ans 7 jours |
|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| T1 (35 %) | 44 € | 68 € | 81 € | 81 € |
| T2 (45 %) | 56 € | 88 € | 104 € | 104 € |
| T3 (50 %) | 62 € | 98 € | 116 € | 116 € |
| T4 (60 %) | 75 € | 117 € | 139 € | 139 € |
| T5 (65 %) | 81 € | 127 € | 150 € | 150 € |
| T6 (70 %) | 87 € | 137 € | 162 € | 162 € |
| T7 (75 %) | 93 € | 147 € | 173 € | 173 € |
| Hors commune | 124 € | 196 € | 231 € | 231 € |

Participation financière des familles pour le mini-camp

La participation financière des familles pour le mini-camp sera égale au montant d'une journée facturée en accueil de loisirs pour chaque nuit en supplément d'une journée d'accueil de loisirs.

L'inscription à un séjour pourra se faire seulement si la famille s'acquitte du montant total du séjour, payable d'avance et est à jour de toutes ses factures concernant les prestations municipales.

Afin de rendre possible l'accès pour toutes les familles à ces séjours des conditions d'annulation sont mises en place cette année :

L'annulation d'un séjour, restera possible jusqu'à une semaine avant le départ sans facturation, au-delà celui-ci sera facturé en totalité sauf pour raisons médicales. Cette annulation doit être faite par écrit au service scolaire de la mairie (mail ou courrier).

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » du 15 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les participations financières proposées pour chacun des séjours.

Madame le Maire :

«C'est le classique des séjours d'été et il faut envoyer les enfants un petit peu en vacances, loin des parents c'est bon pour l'autonomisation

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Délibération n° 2016 / 45 - Club Nature Gironde - Convention de partenariat avec l'UFCV Aquitaine

La commune d'Artigues-près-Bordeaux, dans le cadre de sa démarche Agenda 21, souhaite prolonger son projet d'éducation à l'environnement, commun aux structures accueillant des enfants âgés de 7 à 11 ans du territoire : à savoir l'accueil de loisirs élémentaire et les Temps d'activités Péri-éducatifs (TAP).

Aussi, la commune désire renouveler le dispositif Club Nature Gironde pour la période allant de septembre 2016 à juin 2017. L'association UFCV Aquitaine, partenaire de la commune depuis 9 ans, assurera, en lien avec les animateurs, la coordination de ce club, favorisera les échanges entre les structures concernées par ce projet environnemental, soutiendra les échanges et les rencontres.

Les dépenses et les recettes liées à ce dispositif se répartissent ainsi :

| Libellé dépenses | Montant | Libellé recettes | Montant |
|---|-------------------|--|-------------------|
| 15 ateliers à 250 € l'unité (soit à la Frayse soit à l'ALSH) : animation, fourniture du matériel, frais d'intervenants et de valorisation 1 à 2 mercredis AM par mois | 3 750,00 € | Familles : 12 enfants x 15 demi-journées ALSH x 4,25 € (participation moyenne) TAP : pas de facturation | 765,00 € |
| 30 ateliers périscolaires TAP à 40 € l'unité (école élémentaire) : animation, fourniture du matériel et frais d'intervenants 1 soir par semaine scolaire | 1 200,00 € | Département (80 % des dépenses éligibles+ coefficient de solidarité) | 2 970,00 € |
| Transports : déplacements à la Frayse (estimation) | 400,00 € | Commune d'Artigues-près-Bordeaux | 2 290,00 € |
| Frais du personnel d'animation (ALSH) : présence d'un animateur durant 15 séances de 3 h chacune (15 € TTC/h) | 675,00 € | | |
| Total des dépenses prévisionnelles | 6 025,00 € | Total des recettes prévisionnelles | 6 025,00 € |

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » du 15 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'UFCV Aquitaine pour la période allant de 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, ainsi que tous les autres documents administratifs liés à ce dispositif.

Madame le Maire :

«Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Je vous remercie. »

Adopté à 20 voix pour.

Madame le Maire :

«Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Le Conseil Municipal est terminé. »